

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CD133

présenté par

M. Descoeur, Mme Bonnivard, M. Fabrice Brun, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Kamardine,  
M. Brigand, Mme Valentin, Mme Petex, M. Viry, M. Vatin, Mme Périgault, M. Taite,  
M. Emmanuel Maquet, Mme Frédérique Meunier, M. Ray, M. Dive, M. Hetzel, Mme Corneloup,  
M. Dubois et Mme Duby-Muller

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 3, après le mot :

« l'ensemble. »

insérer les mots :

« des actifs agricoles et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En lien avec les objectifs programmatiques en matière d'orientation, de formation, de recherche et d'innovation, prévus à l'alinéa 5 de l'article 2 du présent projet de loi, le dispositif de France Services Agriculture (FSA) permettra d'accroître significativement le nombre des actifs formés tout au long de la vie, en développant leurs compétences.

Cet amendement a pour finalité d'inclure dans le dispositif FSA un accompagnement des formations tout au long de la vie professionnelle des actifs agricoles.